

# AMAC

## Association pour les MATériaux Composites

### LA CHARTE DES JST

#### Journées Scientifiques et Techniques

#### 1 - Objectif et principe

Favoriser une activité de communication et d'animation pédagogique représentative du dynamisme de la communauté française 'composites' en proposant un soutien logistique le plus important possible aux personnes désireuses d'organiser une J.S.T. sur un thème scientifique et/ou technique relevant du domaine des composites.

**Par principe, l'organisation des J.S.T n'a pas pour objectif une recherche de bénéfices mais vise uniquement l'équilibre des comptes (recettes/dépenses).** L'expérience acquise par l'AMAC montre que, moyennant des précautions de bon sens, l'objectif financier peut être aisément atteint.

Cette charte présente des conseils pratiques concernant :

- la réalisation matérielle et la diffusion des appels à communications ;
- la gestion des inscriptions (liste des inscrits, recouvrement des droits d'inscription) et la gestion financière ;
- l'accompagnement financier le cas échéant (cf § 4 -).

Pour pouvoir bénéficier du label 'Journée Scientifique et Technique (J.S.T.) de l'AMAC et en organiser une, qui peut bien évidemment être le résultat d'une collaboration entre l'AMAC et une autre Association, certaines conditions doivent être respectées.

*Ces conditions, un canevas type des tâches correspondant à l'organisation d'une J.S.T. et la forme précise des aides fournies par l'AMAC sont présentées ci-dessous.*

#### 2 - Conditions

Les promoteurs doivent soumettre leur projet au(x) responsable(s) J.S.T. de l'AMAC. Le conseil d'administration de l'AMAC donnera son accord au vu :

- du sujet et de l'intérêt scientifique et/ou technologique du projet,
- de la composition du comité scientifique (typiquement de 4 à 6 personnes dont la moitié de membres AMAC).

De plus, l'organisateur s'engage à respecter les conditions précisées dans le paragraphe 2.

La date des J.S.T. est ensuite définie conjointement par l'organisateur et le conseil d'administration qui veillera à l'harmonisation du calendrier des J.S.T. dans le contexte national et international.

#### 3 - Descriptif des tâches d'organisation

Une fois le principe de la/des journée(s) accepté par le conseil d'administration (une JST peut se dérouler sur 2 jours), et la/les date(s) fixée(s), l'AMAC joue le rôle de conseil et d'accompagnateur dans la réalisation des tâches suivantes qui revient principalement à l'organisateur de JST et du comité d'organisation :

- 3.1 Etablissement d'un budget prévisionnel
- 3.2 Réalisation d'une plaquette 'appel à communication' (exemples disponibles sur le site de l'AMAC ) précisant : titre, date, lieu, calendrier, objectifs, comités scientifiques et

- d'organisation, résumés, publication, déroulement, frais & modalités d'inscription, contacts
- 3.3 Diffusion de la plaquette via les réseaux de l'AMAC
- 3.4 Réception des contributions écrites
- 3.5 Mise à jour d'une liste des inscrits. Recouvrement et gestion des droits d'inscription.
- 3.6 Diffusion du programme détaillé des JST dès que finalisé
- 3.7 Organisation des journées : salles, moyens audiovisuels, repas... éventuellement transport et hébergement.
- 3.8 Dans un délai d'1 mois après la JST, l(es) organisateur(s) doi(ven)t établir un bilan administratif (nombre de participants, part académique/industrielle, ...), scientifique, technique et financier ainsi que la liste définitive des inscrits.
- 3.9 Sélection par le comité scientifique de la JST de certaines des contributions écrites pour publication dans un numéro spécialisé composite de la Revue des Composites et Matériaux Avancés (RCMA).

NB : Le 3.9 n'est pas systématique, dépendant essentiellement de la volonté des organisateurs des J.S.T.

#### **4 - Précisions sur les aides pouvant être apportées par l'AMAC**

La réalisation du budget prévisionnel tout comme celle de la plaquette peut être facilitée grâce à l'envoi d'un canevas type.

L'annonce et la diffusion de la JST peuvent être assurées par l'organisateur et seront dans tous les cas relayées par l'AMAC. Pour une diffusion la plus large possible l'AMAC utilisera son fichier, fera paraître l'annonce dans AMAC INFO, le site de l'AMAC, la page LinkedIn et la diffusera à certaines revues ou associations nationales de matériaux et mécanique. L'organisateur peut évidemment utiliser ses propres moyens de diffusion.

Sur le plan administratif, la J.S.T. peut être gérée localement ou par l'intermédiaire d'un organisme tiers, supervisé par l'AMAC dans tous les cas. Dans le premier cas, l'organisateur doit assurer la transparence de la comptabilité en respectant les consignes suivantes:

- Un compte bancaire spécial ou une ligne comptable doivent être ouverts par les organisateurs. Toutes les recettes (avances consenties par l'AMAC ou l'organisme d'accueil ; subventions ; montant des inscriptions etc...) et dépenses (sans oublier les frais correspondants à la publication des actes) touchant la J.S.T. seront portées à ce compte ou sur cette ligne. Les organisateurs tiendront à la disposition du Trésorier de l'AMAC l'ensemble des pièces justificatives.
- L'organisateur est tenu de respecter deux tarifs d'inscription (hors repas et hébergement) définis en accord avec l'AMAC : étudiant, membre de l'AMAC ou – éventuellement – de l'Association co-organisatrice ou non-membre. Les participants aux J.S.T. deviennent automatiquement membre de l'AMAC.
- Si la J.S.T. est organisée sur 2 journées, la participation à l'une ou l'autre de ces journées doit rester possible ; le tarif est alors revu en conséquence.

Dans le cas d'un déficit d'une JST prise en charge par l'AMAC, l'AMAC s'engage à le combler, dans la mesure où l'organisateur a respecté le cahier des charges et qu'il s'agit d'un déficit non volontaire et imprévisible. Un déficit observé pour une JST organisée par une autre entité que l'AMAC restera à la charge de cette entité.

En cas de bénéfices, ils reviendront à l'AMAC si l'AMAC a pris en charge l'organisation, sinon, ils reviendront à l'entité organisatrice.

#### **5 - Conclusions**

**Cette charte, précisant les modalités pratiques et financières, vise à promouvoir activement l'organisation des J.S.T., dont l'objectif, d'un point de vue financier, est uniquement l'équilibre des comptes.**